

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBULT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Ouverture de crédit de trésorerie – Convention à passer entre la Ville et Dexia
Crédit Local de France**

Madame Durnet - Archeray, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie de la Ville, il est proposé de contracter une ouverture de crédit de trésorerie auprès de Dexia Crédit Local de France.

Cette procédure offre l'avantage d'assouplir la gestion financière, car elle permet aux collectivités locales de disposer de liquidités à court terme, dans la mesure où les recettes attendues (dotation globale de fonctionnement, fonds de compensation de la TVA, dotation générale de décentralisation et autres subventions) de l'Etat et des organismes publics ne sont pas versées à des échéances très précises, d'une année sur l'autre, et d'éviter ainsi la mobilisation coûteuse d'emprunts.

La mise en œuvre de cette procédure est subordonnée à la signature d'une convention qui offre à la Ville la possibilité de bénéficier, pendant un an, d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 15 000 000 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- marge de 0,0195 % ,
- index disponibles : eonia, euribor 7 jours
- paiement mensuel des intérêts.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de solliciter une ouverture de crédit de trésorerie auprès de Dexia Crédit Local de France, pour un montant de 15 000 000 €, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2007 ;

- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

- m'autoriser à signer la convention définitive.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT